

Projet de décret « MACRON/JCDECAUX et Cie » :

Historique :



9 février 2016 :
Laurent Fetet, invité
de France 3 Île-de-
France pour le
« dossier du jour »,
apprend en direct que
le ministre de
l'Économie vient à
l'instant de jeter
l'éponge.
<http://urlz.fr/3g4S>

Nous avons réussi à faire reculer le gouvernement !

Qui aurait pu imaginer un tel mépris des citoyens ? Qui aurait pu imaginer qu'au beau milieu de l'été se tramait, jusqu'au cœur du ministère de l'Écologie, un tel complot contre l'environnement et le paysage ? Tout cela sans que la ministre ne réagisse. Qui aurait pu imaginer que, malgré les démentis encore opposés par ce même ministère le 15 juillet 2015, certains agissaient en secret, à la veille de la COP21, pour faire voler en éclats des mesures clés du code de l'environnement en matière d'affichage publicitaire et d'enseignes ? Et même une mesure phare du Grenelle ? Ce projet, ce

sont les afficheurs eux-mêmes qui l'avaient « écrit », ceux-là mêmes qui violent sciemment et continûment la loi depuis 35 ans ! Et déjà, les afficheurs informaient les services déconcentrés de l'État que, la réglementation étant sur le point de changer, ils n'avaient plus à verbaliser toute une série d'infractions. Le ministre de l'Économie devenait donc l'exécuteur des basses œuvres des afficheurs et le complice d'une forme de corruption, particulièrement insidieuse, du fonctionnement de l'État. Au point de vouloir faire signer par le Premier ministre, la ministre de l'Écologie et celle de la Culture un décret dont les effets auraient été dévastateurs, y compris sur le plan économique. Un décret qui allait jusqu'à annuler les effets d'une victoire judiciaire remportée trois ans auparavant par l'État lui-même devant sa plus haute juridiction contre JCDECAUX ! Un décret qui, au lendemain même de

la COP21, se proposait d'autoriser l'installation de dizaines de milliers de panneaux lumineux, y compris de taille gigantesque, là où ils étaient jusqu'alors interdits. Et donc, eu égard aux objectifs de cette conférence, une façon de se moquer de la planète entière que l'on venait de convier à Paris.

Face à une situation aussi lamentable, face à de telles menaces contre le patrimoine commun de la nation, parcelle du patrimoine commun de l'humanité, il fallait bien sûr répliquer avec la plus grande détermination. Encore fallait-il être au courant. On mesure dès lors à quel point a été décisive l'existence d'une association comme Paysages de France. Dès le 25 août 2015, jour où le ministère de l'Écologie convoquait Paysages de France à une réunion de présentation, le 3 septembre, du projet de décret, l'équipe dirigeante de l'association se saisissait du dossier. Et dès le 4 septembre, lendemain de la réunion, elle annonçait publiquement que ce projet était une bombe contre l'environnement. La suite ? Un travail acharné pour mobiliser, solliciter d'autres associations nationales ainsi que des personnalités, alerter l'ensemble des parlementaires, lancer, avec les Amis de la Terre et la SPPEF, un appel à Ségolène Royal et permettre à chacune et à chacun, par le biais de « cyberactions », d'interpeller notamment son député ainsi que la ministre. Cela jusqu'au recul soudain, le 9 février 2016, d'Emmanuel Macron. ■ P.-J. D.



L'article 2 du projet de décret proposait notamment d'autoriser l'installation de tels panneaux dans plus de 1 500 communes de France où, en application du code de l'environnement, ils sont interdits depuis toujours.



Opération « Pas de pub, des arbres ! », Varennes-Vauzelles (Nièvre), 27 juin 2015

Le comble est que le ministère de l'Écologie était prêt, avec cet article 2, à renoncer à la victoire judiciaire qu'il avait remportée en novembre 2012 contre JCDECAUX devant le Conseil d'État.

Halte au feu !

Tel est le cri d'alarme lancé par Paysages de France dès les premiers jours de septembre 2015, alors que le *lobby* des afficheurs, fort de ses relais au gouvernement, pense que la partie est déjà gagnée. Il faut dire que la date choisie par le ministère de l'Écologie pour présenter le projet de décret – les vacances s'achèvent à peine – joue également en leur faveur. Bien entendu, le 3 septembre, jour de la réunion au ministère, les afficheurs sont tous là. Ils sont payés pour ça. Mais il aurait très bien pu en être autrement pour les défenseurs de l'environnement et notamment pour les bénévoles de Paysages de France, spécialistes du sujet. Or de cela la ministre ne s'est nullement souciée. À dire vrai, une telle absence aurait bien arrangé les afficheurs et leurs alliés de fait. Hélas pour eux, hélas pour la ministre manifestement aux ordres (la solidarité gouvernementale à n'importe quel prix ?), les défenseurs de l'environnement étaient bel et bien là. Et ils allaient se révéler plus coriaces que jamais. Au point de démontrer une fois encore que le pot de terre peut faire voler en éclats le pot de fer. Grâce à la détermination, au sens de l'organisation et à la mobilisation d'une équipe soudée et aguerrie. ■

Démenti menteur

Le 25 août 2015, le ministère de l'Écologie annonçait la réunion au cours de laquelle devait être présenté le projet de décret qui allait mettre le feu aux poudres. Certes, Paysages de France, régulièrement tenue au courant par des informateurs bien placés aussi bien au ministère que dans le milieu de l'affichage publicitaire, n'ignorait pas ce qui se tramait et s'en était ouverte. Pourtant, quelques semaines auparavant, le ministère n'avait pas hésité à démentir les rumeurs insistantes sur ce qui se préparait en coulisses : « **L'annonce faite pas l'ex-secrétaire d'État chargée du commerce, C. Delga, début juin en réponse à une question orale sans débat concernant le rétablissement des scellés au sol dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants des unités urbaines de plus de 10 000 habitants n'a pas été débattue avec le ministère de l'Écologie.**

Elle ne reflète absolument pas la posture de Mme la ministre de l'Écologie.

Aussi, il convient de maintenir l'interdiction, entrée en vigueur le 13 juillet dernier, d'installation des scellés au sol dans ces agglomérations. » (Message interne du ministère de l'Environnement en date du 15 juillet 2015, intercepté par Paysages de France.)

L'article 4 du projet de décret aurait permis ni plus ni moins d'augmenter, parfois dans des proportions considérables, la surface de toutes les publicités et enseignes, cela sur la totalité du territoire national. Soit, potentiellement, la surface de dizaines de millions de dispositifs, y compris en pleine campagne !

Une bombe téléguidée par Bercy

Le 4 septembre 2015, lendemain de la réunion au ministère de l'Écologie, Paysages de France semblait encore bien seule : ce jour-là, il n'avait pas été possible de diffuser un communiqué commun avec les deux autres associations présentes. Raison ? Une trop grande réserve de la part de ceux qui, par la suite, allaient devenir deux des principaux partenaires de Paysages de France. Car pour Paysages de France, le danger était immédiat et d'une gravité jamais atteinte. Le ministère venait même d'annoncer que la consultation commencerait au plus vite pour une signature du décret au mois de novembre. D'où un communiqué particulièrement véhément, mettant directement en cause le ministère de l'Économie, véritable complice des afficheurs. ■

<http://urlz.fr/39Pe>



Les mensonges d'Emmanuel Macron

Paysages de France avait estimé inutile d'écrire au ministre de l'Économie. En revanche, l'association s'était adressée au Président de la République et au Premier ministre.

Conséquence : le 15 janvier 2016, le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron écrivait à Paysages de France pour justifier le projet de décret.

Hélas pour le ministre, cette lettre était émaillée de grossières contrevérités*.

Ce jour-là, Paysages de France comprenait que la partie n'était peut-être pas perdue !

* <http://urlz.fr/39Ph>

La vérité finit par percer

Le 29 janvier 2016, France 3 Picardie diffuse un reportage tourné avec Eric Huftier, vice-président de Paysages de France. La veille, France 3 Champagne-Ardenne avait fait de même, avec Jean-Marie Largeau-Abad, correspondant de l'association dans le département de la Marne. Le 1^{er} février, une partie du reportage est diffusée lors du 20 heures de France 2. Le 5 février, l'affaire du décret fait la une d'*Aujourd'hui en France*. Enfin la vérité éclate. On connaît la suite. ■

Conseil d'administration de Paysages de France : face à la tempête, près de six mois sur le pont et 17 réunions !

Si le rôle de Paysages de France, lanceur d'alerte, a été d'emblée déterminant, il l'est resté jusqu'au bout. Ne serait-ce que pour décrypter et rendre compréhensibles certaines des mesures envisagées dans le projet mais dont les effets pourtant dévastateurs étaient très loin de sauter aux yeux de quiconque.

Or c'est la conscience d'une catastrophe imminente qui avait conduit Paysages de France à monter aussitôt au créneau, puis à multiplier les initiatives et à dénoncer sans retenue ceux des membres du gouvernement qui accepteraient de signer ce projet désormais qualifié d'ignominieux par l'association.

Mais ce rôle de lanceur d'alerte et de fer de lance, Paysages de France n'a pu le jouer que grâce à une mobilisation exceptionnelle de son conseil d'administration : c'est ainsi, par exemple, qu'à partir d'octobre ce dernier s'est réuni tous les samedis matin, cela pendant dix-sept semaines consécutives ! ■



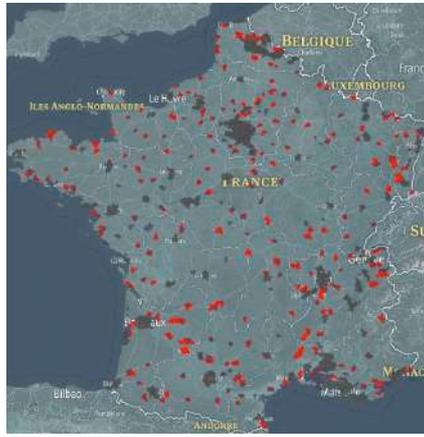
10 février 2016
Le sourire de la victoire
Les sept associations nationales engagées dans la bataille sont venues déposer une enveloppe géante symbolisant les 60 000 signatures recueillies au cours des semaines précédentes. La veille, à la même heure, Emmanuel Macron venait de déclarer forfait.



La délégation de Paysages de France le 10 février 2016, devant l'entrée du ministère de l'Économie. De gauche à droite : Jean-Pierre Boudry, vice-président, Yvan Gradis et Jean-Marie Delalande, administrateurs, Laurent Fetet, vice-président.

Cartes sur table !

L'un des premiers soucis de Paysages de France aura été de faire comprendre les effets ravageurs qu'aurait eu le projet de décret, notamment son article 2. Très rapidement, des cartes vont être réalisées à partir des données de l'INSEE. Ce sera d'abord un livret permettant de mesurer, à travers 25 exemples d'unités urbaines, ce qu'il adviendrait. Parallèlement, Paul Desgranges, ingénieur informaticien et membre de Paysages de France, met au point – dans le cadre d'un concours organisé par le gouvernement (sic) – un outil décisif : plus possible désormais pour Macron et consorts de se cacher derrière un texte si « tordu » que seuls les afficheurs sont capables de le décrypter. Il est vrai que ces derniers en sont les véritables auteurs. Ainsi, alors que les afficheurs et leurs « complices » comptaient faire passer ce texte en catimini grâce notamment à son opacité, l'association va fournir des éléments propres à apporter un minimum de transparence à ce projet et à nourrir autant que faire se peut le débat démocratique. Ces cartes seront divulguées pour la première fois le 5 novembre 2015 : ce jour-là, l'association est invitée par la Fédération des parcs naturels régionaux de France à présenter le projet de décret. Une motion contre ce dernier, votée à l'unanimité par le bureau de la Fédération, sera le premier coup de semonce. Par la suite, les médias en feront largement état pour illustrer le sujet. <http://urlz.fr/39Nk> ■



Très important :
COTISATIONS
2016

Quelle leçon tirer de cette nouvelle formidable victoire ? Si Paysages de France n'avait pas existé, si son expertise n'avait permis de mesurer la portée exacte de certains articles du projet, il ne fait aucun doute que le scandale n'aurait jamais éclaté et que le décret serait passé. Or si Paysages de France existe, c'est grâce à chacune et à chacun de vous !



« Cyberactions » et pétitions : Les citoyens ont dit « NON ! »

Il est certain que, face à une ministre de l'Écologie restée obstinément silencieuse jusqu'au 5 février 2016, jour où, sa position devenant intenable, elle dénonce enfin l'un des articles du projet, l'ampleur de la protestation aura joué un rôle déterminant. « Plus de 44 000 personnes ont déjà donné leur avis. C'est énorme », déclare Ségolène Royal. Quatre jours plus tard, ce nombre dépasse déjà les 60 000. Emmanuel Macron, qui parle alors de « réactions extrêmement fortes », ne peut qu'en tirer la leçon. Mais il aura fallu pour cela les deux cyberactions lancées dès le 7 octobre 2015 par Paysages de France, celle conduite avec ses partenaires, à partir du 19 janvier 2016, le temps de la consultation, et, enfin, la pétition menée tambour battant, au cours des derniers jours de cette dernière, avec Agir pour l'environnement, spécialiste de ce type d'action. ■

Faites adhérer vos proches, vos amis, vos relations...

Cotisation en ligne depuis la page d'accueil du site de Paysages de France : <http://urlz.fr/39Pv>

Parlementaires et "politiques"

L'association n'a pas manqué d'alerter les parlementaires, notamment à travers les courriers qui leur ont été adressés grâce à l'une des deux « cyberactions » lancées le 7 octobre 2015 par Paysages de France. Outre une vingtaine de questions écrites, une question orale a été posée par le groupe EELV à l'Assemblée nationale. De leur côté, Corinne Lepage puis Nathalie Kosciusko-Morizet, anciennes ministres de l'Environnement, écrivent à Ségolène Royal. Quant à Luc Chatel, ancien ministre, il a pris spontanément position contre le projet. À noter encore, le communiqué commun signé par Eric Piolle, maire écologiste de Grenoble, et Michèle Bonneton, députée de l'Isère : « Il faut également remercier le travail des associations de défense du paysage qui agissent depuis longtemps et avec abnégation et qui ont, les premières, tiré le signal d'alarme. »

5 février 2016 : l'événement fait la une du Parisien-Aujourd'hui en France : Ségolène Royal dénonce enfin un « dérapage » provoqué par la « pression » du « lobby des afficheurs ». Ce que Paysages de France répétait depuis des mois... ■

La guerre des panneaux est déclarée



Un décret de la loi Macron prévoit de réautoriser l'affichage publicitaire à l'entrée des petites villes de moins de 10 000 habitants. Mais Ségolène Royal s'y oppose. (Page 2 et 3)

Ces personnalités qui ont apporté leur soutien

Face à un tel enjeu, Paysages de France avait estimé nécessaire d'alerter un certain nombre de personnalités et de solliciter leur soutien. Le nombre de réponses démontre à quel point cette démarche était justifiée. À côté de spécialistes des questions environnementales tels Isabelle AUTISSIER, Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Nicolas HULOT, Hubert REEVES, à côté de Gilles CLÉMENT, icône du paysage, figurent des personnalités aussi diverses que les académiciens François CHENG, René de OBALDIA et Jean-Marie ROUART, les écrivains Françoise CHANDERNAGOR, Philippe DELERM et Daniel PENNAC. Mais aussi Edgar MORIN, Bernard PIVOT, François MOREL, Régis DEBRAY, Patrick PELLOUX et bien d'autres. Merci à elles, merci à eux, qui ont participé à cette grande protestation contre ce projet honteux. ■